



Plan de développement durable 2016-2020

TABLE DES MATIÈRES

Mot du maire	1
Définition du développement durable.....	2
Contexte montréalais	2
Portrait de l'arrondissement	3
Historique de la démarche	3
Défis et enjeux propres au territoire	3
Bilan des réalisations	3
Plan d'action 2016-2020	6
Priorité d'intervention n° 1 - Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles	6
Priorité d'intervention n° 2 - Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources	7
Priorité d'intervention n° 3 - Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé	9
Priorité d'intervention n° 4 - Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable	11
Priorité d'intervention n° 5 - Mobiliser les parties prenantes	12

MOT DU MAIRE



Dès 2008, l'arrondissement de Ville-Marie souhaitait se positionner comme un leader en matière de gestion environnementale dans le domaine municipal. Il a dès lors fourni des efforts soutenus et développé de bonnes pratiques et habitudes en réponse aux enjeux de développement durable.

En 2011, afin de déployer de façon cohérente les actions prévues au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, l'arrondissement de Ville-Marie s'est doté d'un plan local de développement durable.

Nous pouvons être fiers de ce qui a été accompli jusqu'à maintenant. Nous avons travaillé à faire de notre arrondissement un endroit où il fait bon vivre, un lieu plus vert, plus prospère et plus solidaire.

Le plan local de développement durable 2016-2020 de l'arrondissement de Ville-Marie démontre une fois de plus l'engagement de l'administration municipale à poser les gestes qu'il faut pour renforcer la position de Montréal comme métropole durable.

Sécurisation des intersections aux abords des écoles, électrification des transports, installation de supports à vélo et aménagement de pistes cyclables, plantation d'arbres, toitures claires ou aménagées avec des végétaux, implantation de la collecte des résidus alimentaires, soutien à la mise en place de projets novateurs permettant de lutter contre la pauvreté et l'exclusion locale, adoption d'une stratégie alimentaire, offre culturelle de proximité, piétonisations et accessibilité universelle : voilà quelques gestes concrets visant à améliorer la qualité de vie et le développement durable selon une approche résolument locale.

Nous poursuivons le travail et d'autres défis seront relevés dans les années à venir. Ensemble, nous améliorerons encore la qualité de notre milieu de vie... tant pour nous-mêmes que pour les générations futures.

Le maire de Montréal et de l'arrondissement de Ville-Marie,

Denis Coderre

DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est un concept reconnu à l'échelle internationale. L'arrondissement de Ville-Marie se joint à la Ville de Montréal et souscrit à la définition issue du rapport de la commission Brundtland. Le développement durable y est défini comme il suit :

«...un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

Le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, qui repose sur une nouvelle forme de gouvernance favorisant la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision.



CONTEXTE MONTRÉALAIS

En juin 2016, le conseil d'agglomération de Montréal adoptait le plan Montréal durable 2016-2020 à la suite d'un vaste exercice de concertation mené auprès de plus de 230 partenaires dont plusieurs organismes montréalais, villes liées, arrondissements et services centraux. Ces partenaires ont établi trois défis et quatre priorités d'intervention qui demandent d'agir en synergie et de consolider les interventions à l'échelle régionale et locale.

Les trois défis de Montréal en matière de développement durable pour l'exercice de planification 2016-2020 sont les suivants :

1. Montréal sobre en carbone

- Réduire de 80 % les gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050

Réduire et s'adapter

2. Montréal équitable

- Améliorer l'accès aux services et aux infrastructures

Inclure et lutter contre les inégalités

3. Montréal exemplaire

- Adopter des pratiques exemplaires de développement durable

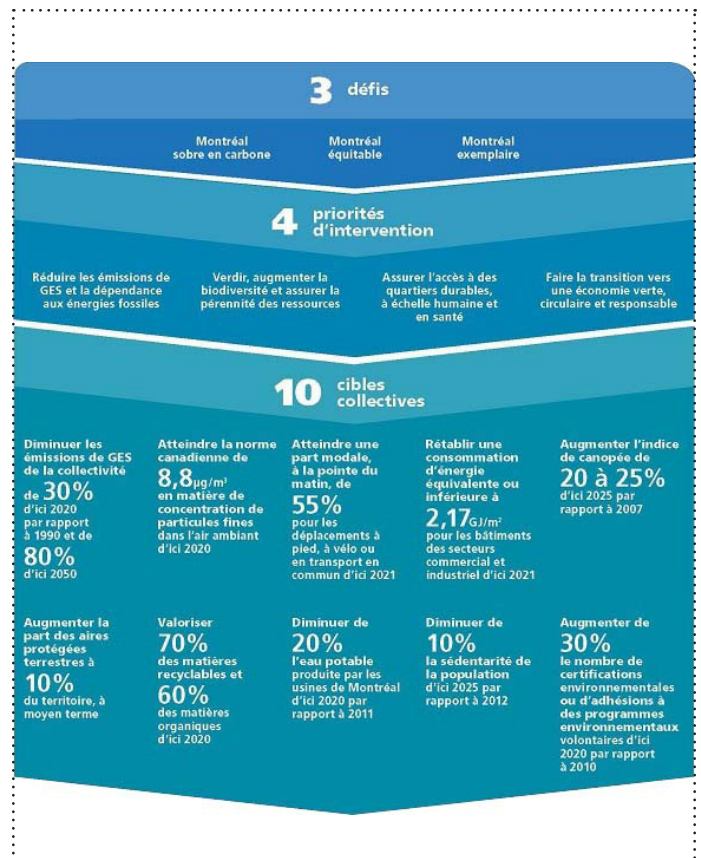
Tracer la voie et mobiliser

Pour répondre à ces défis, Montréal durable 2016-2020 fixe quatre priorités qui sont déclinées en 20 actions.

Pour obtenir un impact maximal sur l'ensemble du territoire, ces priorités et actions sont intégrées dans l'ensemble des démarches montréalaises, notamment :

- le plan d'action de l'administration municipale;
- les plans locaux de développement durable des arrondissements et des villes liées;
- le plan d'action des organismes partenaires.

Finalement, le plan Montréal durable 2016-2020 rappelle les grandes cibles collectives qui résultent de différents exercices de planification et font état des engagements pris sur le plan international.



PORTRAIT DE L'ARRONDISSEMENT

HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de Ville-Marie est engagé dans l'amélioration continue de la qualité de vie des citoyens et souhaite maintenir un quartier à échelle humaine malgré la forte densité caractéristique du territoire.

C'est dans ce contexte que l'arrondissement déposait, en décembre 2011 son premier Plan local de développement durable 2010-2015.

Les objectifs fixés pour la période 2010-2015 prenaient en considération les trois dimensions du développement durable.

Des actions concrètes avaient alors été établies pour préserver la qualité de l'environnement afin de satisfaire les besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures, d'assurer l'équité sociale, de permettre le plein épanouissement de tous et de viser l'efficacité économique en vue de créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable.



DÉFIS ET ENJEUX PROPRES AU TERRITOIRE

Sis entre le mont Royal et le fleuve, l'arrondissement de Ville-Marie jouit d'une notoriété attribuable à sa situation au cœur de la métropole. On y retrouve 14 quartiers en plus des majestueux parcs du Mont-Royal et Jean-Drapeau qui façonnent la réputation de Montréal sur le plan international.

Contrairement à la plupart des grandes métropoles nord-américaines et malgré une vocation commerciale, institutionnelle et touristique qui attire chaque année de nombreux visiteurs, Montréal se démarque par un centre-ville habité dont la densité résidentielle est parmi les plus élevée d'Amérique du Nord. À ce titre, l'arrondissement de Ville-Marie doit travailler à mettre en place des solutions pour

permettre l'instauration de pratiques efficaces et avant-gardistes de développement durable, mais aussi jouer un rôle important dans la sensibilisation des citoyens, visiteurs, entrepreneurs et autres partenaires présents sur son territoire.

Le Plan de développement durable 2016-2020 reprend les mêmes orientations que le plan précédent et propose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Il encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs au processus de décision.

BILAN DES RÉALISATIONS

Après cinq années d'actions concertées avec le milieu, plusieurs engagements prévus ont été mis en œuvre alors que d'autres sont toujours en cours de réalisation et feront l'objet d'une attention particulière dans ce plan d'action 2016-2020.

Certains ont dû être abandonnés en cours de route, mais ont été rapidement remplacés par de nouveaux engagements tout aussi porteurs.

Voici un résumé des principales réalisations de Ville-Marie pour chacune des orientations du plan d'action 2010-2015.

Orientation 1 – Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de GES

1.1 Réduire la dépendance à l'automobile et encourager le transport actif ou collectif

- Inauguration de la première borne de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables au centre-ville en juillet 2014
- Collaboration à l'implantation de nouvelles voies cyclables (boul. De Maisonneuve, rues Alexandre-DeSève et Saint-Urbain)
- Collaboration au Plan stratégique de développement du transport métropolitain de l'AMT et à l'implantation de voies réservées
- Soutien aux projets de piétonisation
- Installation de bornes en libre-service pour réparer des bicyclettes en 2015
- Installation de plus de 1000 supports à vélos à partir de 2010
- Consultation publique en vue de l'élaboration d'un Plan local de déplacements (PLD).
- Développement d'un programme de sécurisation autour des écoles (marquage permanent de type thermoplastique aux traverses)



1.2 Réduire les émissions de GES des bâtiments municipaux

- Remplacement du système existant au réfrigérant R-22 à l'aréna Camillien-Houde
- Certification LEED pour la piscine Jean-Claude-Malépart

1.3 Augmenter la performance du parc de véhicules

- Acquisition de cinq véhicules électriques ou hybrides
- Formation des chauffeurs à la conduite écologique

1.4 Participer à des campagnes de sensibilisation

- Promotion des campagnes Défi-climat auprès des employés
- Implantation de la signalisation Couper le moteur
- Sensibilisation des citoyens (encombrants, mégots, résidus dangereux, protection des arbres, Défi Renaissance...)
- Sensibiliser les promoteurs dans le contexte de la réalisation de projets pour l'insertion de service autopartage.

Orientation 2 – Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels

2.1 Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique

- Bonification de l'offre de service culturelle (le nombre d'activités extérieures a triplé soit de 75 à 222)
- Blocs d'affichages dans les parcs et dépliants programmation extérieure hors les murs
- Pavoisement à l'occasion des activités extérieures
- Surprises urbaines, marionnettes dans les parcs, programmation à la place Jacques-Cartier, rencontres d'auteurs, heures du conte, installation de microbibliothèques, projet d'Arbre-en-art ...
- Implantation de haltes famille dans les immeubles municipaux
- Incitation des constructeurs privés, publics et communautaires à développer des produits résidentiels répondant aux attentes des familles

2.2 Aménager des quartiers durables

- Inauguration du Quartier 21 Peter-McGill – Mon îlot vert en ville
- Revitalisation du quartier de Sainte-Marie (PPU)



- Adoption du PPU pour la revitalisation du Quartier des grands jardins
- Soutien au projet Marché des ruelles
- Mise en œuvre du Plan d'action sur l'accessibilité universelle (travaux au centre Alexandre-DeSève)
- Réserve foncière pour la création d'espaces verts

2.3 Apaiser la circulation et contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur

- Installation de près d'une trentaine d'afficheurs de vitesse fixes ou mobiles et utilisation d'analyseurs de circulation pour permettre de compiler les données et de cibler les secteurs plus problématiques
- Ajout de secteurs à 40 km/h
- Aménagement d'une esplanade et d'un parc linéaire dans le Vieux-Montréal (le belvédère du Chemin-Qui-Marche)
- Modification de la réglementation d'urbanisme relativement à l'Omnibus 2 afin de clarifier les dispositions pour les toits blancs pour les nouvelles constructions à toits plats



Orientation 3 – Pratiquer une gestion responsable des ressources

3.1 Améliorer la gestion de l'eau potable et favoriser le captage et la rétention des eaux de pluie

- Déploiement de la Patrouille bleue

3.2 Tenir des événements écoresponsables

- Collaboration avec le Conseil régional de l'environnement de Montréal pour l'embauche de patrouilles vertes
- Participation au Fonds vert du Consortium Écho-Logique pour le financement d'événements écoresponsables sur le territoire

3.3 Implanter des mesures de réduction à la source et de récupération

- Réduction de 100 % de l'achat d'eau embouteillée
- 100 % des imprimantes achetées ont l'option recto-verso
- 90 % des bâtiments municipaux recyclent le papier

- Installation de contenants multi matières
- Récupération du matériel informatique pour disposition sécuritaire et la valorisation des biens informatiques (entente OPEQ)
- Subvention accordée pour l'achat ou la location de couches lavables
- Collaboration à l'organisation de collectes de matières dangereuses pour les ICI

Orientation 4 – Stimuler la demande de technologies, de produits et de services verts

4.1 Ajout d'une clause sur le développement durable dans les appels d'offres

Orientation 5 – Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts

5.1 Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain – Renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire et diffuser l'information relative à la biodiversité afin de sensibiliser le public et de l'inciter à agir pour sa préservation

- Mise en œuvre du Plan d'action canopée 2012-2021 de la Ville de Montréal (plantation annuelle de plus de 700 arbres)

- Collaboration avec les éco-quartiers pour encourager les initiatives de verdissement
- Distribution gratuite de fleurs et de semences aux résidents
- Soutien financier et technique à l'aménagement du circuit Jardins par Sentier urbain (lauréat du Phénix de l'environnement 2012)
- Participation aux Mosaïcultures internationales de Montréal 2013 au Jardin botanique avec l'œuvre *Ville vivante* (prix Innovation Montréal)

Orientation 6 – Volet social

- Adhésion aux sept principes du Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015
- Collaboration avec l'accueil Bonneau et soutien financier au projet de médiation et d'intervention
- Création du fonds de soutien financier en développement social qui vise à consolider et à créer des activités et des services qui répondent aux différents besoins des résidents de l'arrondissement de Ville-Marie
- Réaménagement du parc Robert-Prévost selon les principes de l'accessibilité universelle (aire de jeu adaptée, parcours sensoriel, matériaux dont les textures et les couleurs aident les personnes ayant une déficience visuelle à s'orienter, ainsi que des sentiers de pavés de couleur claire et délimités par des bordures contrastantes)



PLAN D'ACTION 2016-2020

Cette section présente le plan d'action de l'arrondissement. L'ensemble de ces actions guidera l'arrondissement au cours des prochaines années, jusqu'à 2020, afin d'améliorer les bonnes pratiques en matière de développement durable.

Priorité d'intervention n° 1 – Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles

- De nos jours, les effets et les défis causés par les changements climatiques sont bien connus. Des mesures pour réduire nos émissions de GES et notre dépendance aux énergies fossiles doivent être mises en place rapidement, afin d'assurer l'adaptation des milieux de vie face à ces changements.



ACTION 1

Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun

Mesures de mise en œuvre	2016 - Année de référence	2020 - Cibles
1.1 Installer de nouveaux supports à vélos dans les lieux publics et aux abords des bâtiments municipaux	400 supports à vélos installés annuellement et retirés pour la période hivernale	500 supports à vélos installés annuellement mais retirés l'hiver Projet-pilote d'installation de 10 000 protecteurs d'arbres et supports à vélos
1.2 Poursuivre les efforts pour sécuriser les déplacements autour des écoles	Trois écoles déjà réglées avec 32 intersections sécurisées	Cinq écoles à faire d'ici 2020 avec 49 intersections à sécuriser
1.3 Étudier la modification de la réglementation pour favoriser le transport en commun, afin de faire passer le nombre minimal d'unités de places de stationnement exigé par logement de une place pour trois logements à une place pour cinq logements	-	-

ACTION 2

Électrifier et optimiser les transports montréalais

Mesures de mise en œuvre	2016 - Année de référence	2020 - Cibles
2.1 Participer aux efforts d'électrification du parc de véhicules municipaux	Cinq véhicules électriques	Ajout cinq véhicules électriques
2.2 Aménager des places de stationnement pour véhicules en autopartage	50 sites pour 113 véhicules	Ajout de 25 sites pour 60 places
2.3 Sensibiliser les promoteurs dans le contexte de la réalisation de projets pour l'insertion de services autopartage	-	-
2.4 Collaborer à la planification du Réseau électrique métropolitain (REM)	-	-
2.5 Aménager des espaces de stationnement pour véhicules électriques	25 bornes représentant 58 places pour 2016	25 bornes représentant 60 places pour 2020

ACTION 3
Augmenter le nombre de bâtiments durables à Montréal

Mesures de mise en œuvre	2016 - Année de référence	2020 - Cibles
Obtenir une certification au moment de la construction ou de la rénovation des édifices municipaux conformément à la politique de développement durable pour les édifices de la Ville	-	Nouveau centre communautaire dans Peter-McGill Nouveau clos Bercy

Priorité d'intervention n° 2 – Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources

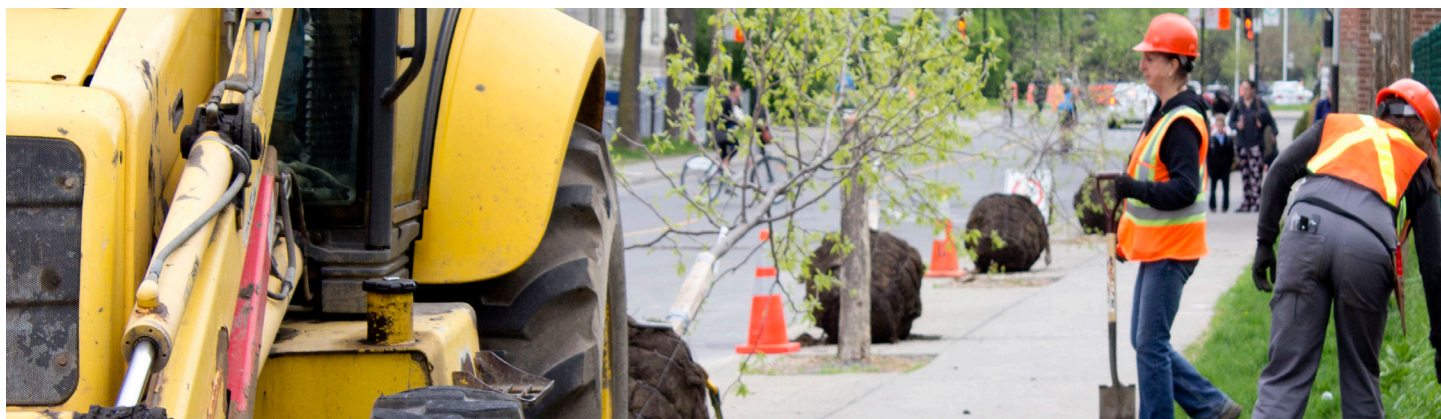
Depuis 2011, l'arrondissement de Ville-Marie a multiplié les actions pour assurer une meilleure gestion des ressources.

Dans les dernières années, l'arrondissement a mis en place et soutenu plusieurs projets et initiatives permettant d'accroître le verdissement et la biodiversité sur son territoire.

Mentionnons l'adoption de plusieurs dispositions réglementaires intégrées au règlement d'urbanisme de l'arrondissement en vue de l'accroissement du verdissement du cadre bâti, permettant notamment d'exiger un taux minimal de verdissement à l'occasion d'une construction ou de la rénovation d'un bâtiment, ainsi qu'en matière de toits blancs visant pour la plupart des nouveaux bâtiments.

L'arrondissement met également en œuvre un plan d'action local afin d'augmenter la canopée sur son territoire.

En juin 2015, les membres du conseil d'arrondissement ont approuvé l'affectation de surplus de 423 000 \$ pour l'entretien sur trois ans des arbres plantés en vertu du projet Plan d'action canopée.


ACTION 4
Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité

Mesures de mise en œuvre	2016 - Année de référence	2020 - Cibles
4.1 Définir les emplacements propices et procéder à la plantation d'arbres sur le domaine public (Plan d'action canopée 2012-2021 de la Ville de Montréal)	3 500 arbres déjà plantés	3 400 arbres à planter d'ici 2020
4.2 Promouvoir le programme « Mon jardin, Espace pour la vie » qui encourage l'aménagement de zones de biodiversité sur les terrains privés	-	Une communication par année sur ce sujet
4.3 Optimiser l'usage du sel de déglacage pour réduire son impact sur l'environnement	-	-

ACTION 5**Accroître le verdissement du cadre bâti**

Mesures de mise en œuvre	2016 - Année de référence	2020 - Cibles
5.1 Poursuivre la mise en application des articles 128 et 128.1 du règlement d'urbanisme afin que les nouveaux bâtiments soient équipés de toitures claires ou aménagées avec des éléments végétaux	Modification de la réglementation d'urbanisme dans le contexte de l'Omnibus 2 afin de clarifier les dispositions pour les toits blancs lors de nouvelles constructions à toits plats	Deux toits verts ou clairs aménagés
5.2 Préconiser les projets intégrant le développement durable en établissant des balises en matière de densité et d'aménagement paysager aux alentours des projets	-	-

**ACTION 6****Réduire et valoriser les matières résiduelles**

Mesures de mise en œuvre	2016 - Année de référence	2020 - Cibles
6.1 Implanter les équipements pour assurer la collecte deux ou trois voies sur le domaine public ainsi que dans certains édifices municipaux	-	20 îlots extérieurs deux voies seront installés près des bâtiments municipaux
6.2 Poursuivre ou s'inscrire au programme « Ici on recycle »	-	Un édifice municipal reconnu
6.3 Sensibiliser les citoyens à la réduction à la source, au réemploi, au recyclage et à la valorisation des matières résiduelles afin d'augmenter la participation aux collectes et autres services.	Une activité de communication par année	Deux activités de communication par année
6.4 Instaurer le compostage lors de fêtes de quartier	-	Le compostage aura été implanté dans 20 événements

ACTION 7**Optimiser la gestion de l'eau**

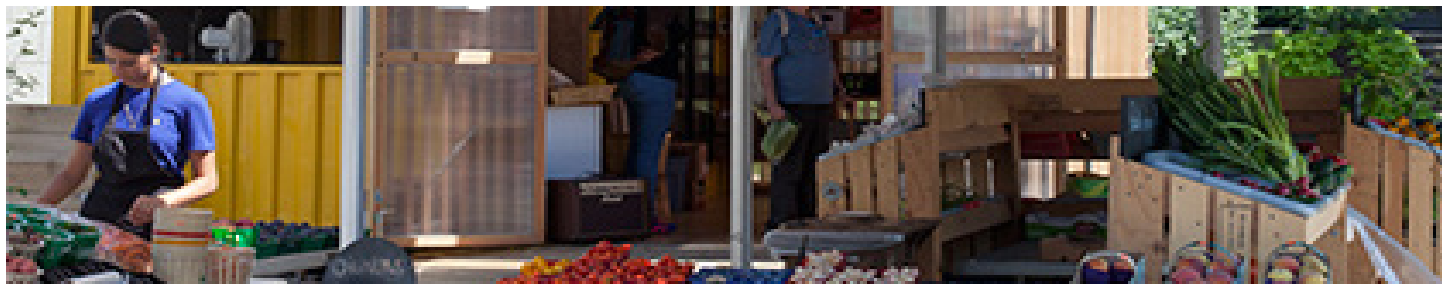
Mesures de mise en œuvre	2016 - Année de référence	2020 - Cibles
7.1 Promouvoir la réglementation sur l'usage de l'eau potable (ex. : Règlement RCG 13-023)	Capsule sur le site internet de l'arrondissement	Une activité de communication par année
7.2 Promouvoir la réglementation sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (ex. : Règlement 11-010)		20 inspections réalisées annuellement

Priorité d'intervention n° 3 – Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé

Depuis les dernières années, Ville-Marie travaille à mettre en œuvre des actions concrètes qui favorisent l'inclusion.

De fait, l'arrondissement porte une attention particulière à l'application de ces principes dans la construction ou la rénovation de ses bâtiments municipaux, dans l'organisation de ses événements ainsi que dans la conception des projets d'aménagement et d'architecture sur le domaine public.

De plus, l'arrondissement incite les promoteurs de projets de plus de 100 unités de logements nécessitant une approbation du conseil d'arrondissement, à appliquer la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.



ACTION 8

Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion

Mesures de mise en œuvre	2016 - Année de référence	2020 - Cibles
8.1 Offrir des stages et des emplois saisonniers aux jeunes de 17 à 25 ans, afin de favoriser leur intégration socioprofessionnelle.	-	Répondre favorablement à au moins une demande de stage par année
8.2 Créer le Fonds de soutien financier aux organismes en développement social et soutenir la mise en place de projets novateurs permettant de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	-	60 à 80 projets auront été soutenus au cours de la période
8.3 Favoriser l'appropriation de l'espace public (parcs et ruelles) par la communauté résidente afin de développer des quartiers invitants et sécuritaires	-	50 % des événements sont pris en charge par un comité de citoyens, une entreprise locale
8.4 Poursuivre les démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans les secteurs à forte concentration de pauvreté	Réalisation du Quartier nourricier de Sainte-Marie	Inauguration d'une serre communautaire multifonctionnelle

ACTION 9

Préserver le patrimoine et promouvoir la culture

Mesures de mise en œuvre	2016 - Année de référence	2020 - Cibles
9.1 Poursuivre les efforts dans l'offre d'activités de médiation culturelle du réseau Accès culture	65 activités annuelles	100 activités annuelles
9.2 Poursuivre les efforts dans l'offre culturelle de proximité du réseau Accès culture (spectacles et expositions)	200 activités annuelles Infolettre; programme d'activités de la maison de la culture Frontenac (distribution postale); habillage des fenêtres de la maison de la culture et de la bibliothèque Frontenac	200 activités annuelles
9.3 Poursuivre la mise en œuvre du Programme d'art mural visant à embellir l'espace public montréalais par la réalisation de murales extérieures visibles et créatives	Six murales	10 nouvelles murales

ACTION 10
Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures

Mesures de mise en œuvre	2016 - Année de référence	2020 - Cibles
10.1 Intégrer les principes de l'accessibilité universelle dans la conception des projets d'aménagement du domaine public et d'architecture	-	Aménagement d'au moins un parc
10.2 Souscrire aux principes de l'accessibilité universelle pour la construction ou la rénovation de bâtiments municipaux	Sur 15 bâtiments répertoriés, quatre sont accessibles universellement et cinq partiellement	Trois nouveaux chalets de parc accessibles en 2020

ACTION 11
Intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers

Mesures de mise en œuvre	2016 - Année de référence	2020 - Cibles
11.1 Adopter et implanter la Stratégie alimentaire de Ville-Marie d'ici 2020	-	-
11.2 Poursuivre l'offre alimentaire « santé » dans les bâtiments municipaux et en cours d'événements organisés par l'arrondissement	-	À la fin de décembre 2020, l'offre alimentaire aura été évaluée et revue au besoin
11.3 Contribuer à la mise en place d'une serre communautaire et soutenir les activités de production et de formation d'ici 2020	-	-
11.4 Créer le Fonds de soutien aux organismes en sports et loisirs 2017-2021 et favoriser le financement de nouveaux projets destinés aux communautés culturelles et l'acquisition de saines habitudes de vie	-	40 projets ont été soutenus durant la période


ACTION 12
Poursuivre le développement de quartiers viables

Mesures de mise en œuvre	2016 - Année de référence	2020 - Cibles
12.1 Bonifier l'offre en équipements culturels et de loisirs et en assurer l'accès en transport collectif	-	Ouverture d'un centre communautaire dans Peter-McGill
12.2 Poursuivre les projets de piétonisation temporaire ou permanente	Sept projets en 2016 (Sainte-Catherine Est; Saint-PauletplaceJacques-Cartier; placeD'Youville Est; Sainte-Catherine Ouest; Victoria; McTavish; avenue du Musée)	10 réalisations en 2020
12.3 Soutenir l'embellissement des ruelles		

Priorité d'intervention n° 4 – Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable

Depuis plusieurs années, l'arrondissement travaille à mettre en place des critères de développement durable dans ses pratiques d'approvisionnement. Ainsi, l'achat de bouteilles d'eau à remplissage unique pour les réunions et les autres activités de l'administration locale a été éliminé. Afin de valoriser le bois des frênes infestés par l'agrile, un insecte originaire de l'Asie du Sud-Est, celui-ci est utilisé pour la fabrication de mobilier. Sur le plan culturel, il faut mentionner le projet de liseuses numériques offertes dans les bibliothèques.



ACTION 13 Verdir l'économie

Mesures de mise en œuvre	2016 - Année de référence	2020 - Cibles
13.1 Élaborer une politique d'achat responsable	-	-

ACTION 14 S'approvisionner de façon responsable

Mesures de mise en œuvre	2016 - Année de référence	2020 - Cibles
14.1 Former les employés concernés aux principes de l'approvisionnement responsable (uniquement pour les achats sous la responsabilité de l'arrondissement)	-	10 employés formés
14.2 Adopter une politique interne d'approvisionnement responsable	-	-

ACTION 15 Organiser des événements écoresponsables

Mesures de mise en œuvre	2016 - Année de référence	2020 - Cibles
15.1 Mettre en place des mesures écoresponsables pour la tenue de certains événements municipaux	5 événements touchés	10 événements touchés
15.2 Sensibiliser les SDC en matière de développement durable et ajouter une clause à leurs conventions afin de promouvoir la certification Appellation V – Commerce vert et le programme Ici on recycle.	-	-

Priorité d'intervention n° 5 – Mobiliser les parties prenantes

Le développement durable concerne l'ensemble des acteurs sur le territoire qui sont impliqués dans la multiplication des gestes simples qui font une réelle différence.

La mobilisation des organismes, des citoyens et des employés est donc essentielle afin de poursuivre cette transition vers un développement durable.

Pour répondre aux attentes formulées par le milieu, l'arrondissement s'engage aussi à faire connaître les bonnes pratiques et à faire rayonner les actions en développement durable sur son territoire.



ACTION 16

Mobiliser les organismes, les citoyens et les employés

Mesures de mise en œuvre	2016 - Année de référence	2020 - Cibles
16.1 Organiser une campagne pour promouvoir les bonnes pratiques en matière de développement durable auprès des citoyens et des ICI	Une activité annuelle de communication visant les citoyens Aucune activité annuelle de communication visant les ICI	Deux activités annuelles de communication visant les citoyens Une activité annuelle de communication visant les ICI
16.2 Présenter le plan local de développement durable aux employés	-	-

ACTION 17

Faire connaître les bonnes pratiques et augmenter les initiatives de développement durable

Mesures de mise en œuvre	2016 - Année de référence	2020 - Cibles
17.1 Participer aux rencontres des partenaires de Montréal durable 2016-2020	-	Taux de participation de 80 % aux réunions

ACTION 18

Rayonner ici et à l'échelle internationale

Mesures de mise en œuvre	2016 - Année de référence	2020 - Cibles
18.1 Promouvoir les réalisations en développement durable de l'administration locale dans les réseaux, congrès, concours, etc.	-	Soumettre la candidature de Ville-Marie à au moins deux reprises d'ici 2020
18.2 Encourager les employés à participer à des missions de solidarité internationale	-	Les demandes reçues des employés sont analysées et autorisées

